

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON (proc de E ROCHE), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, K ESSAYAR, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, C PASTRE, G SAUCLES, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de R MOULIN), S REYNIER, C WIOT (proc de A BEL), J BOYER, G DOZ (proc de B PERRUSSET), F CHASSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 9

Votants : 45

Absents : 7

Date de convocation : 23/06/2021

Secrétaire de séance : F CHASSON

Absents : R KAPPEL, S GENEST, D BERAL J LAFFONT, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNSLAGER.

En présence des suppléants non votants : L JOFFRE et O BOISSIN.

Objet : Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vinezac - Travaux Epicerie-Bar Château Julien.

Vu la complétude et conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la mairie de Vinezac relatif aux travaux de réfection et de mise aux normes de l'Epicerie-Bar;
Vu l'avis favorable du bureau de la CCBA en date 22 juin 2021 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne les travaux de réfection et de mise aux normes PMR de l'Epicerie-Bar. Ce commerce est installé au rez-de-chaussée du bâtiment communal appelé « Château Julien » donnant sur la place du village appelée « Place du Chalendas ». Il sera exploité dans le cadre d'un contrat de location-gérance entre la mairie et un gérant. Le commerce offrira les services de bar, épicerie, restauration, sandwicherie et point-info.
Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 12 728 € soit 26.5 % du montant HT du projet estimé à 48 174 €, le reste étant financé par la région, le département et 26.5 % d'autofinancement par la commune.

Ces 12 728 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vinezac de 153 319 €. (NB : le solde sur enveloppe de la commune s'établit à 140 591€)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Attribuer un fonds de concours de 12 728 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la mairie de Vinezac pour financer les travaux de réfection et de mise aux normes de l'Epicerie-Bar ;
- Dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vinezac de 153 319 €, sur le compte 2041412 amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 30 juin 2021
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210629-DEL29062021-05-DE
Date de télétransmission : 01/07/2021
Date de réception préfecture : 01/07/2021